



**Antoine BENOIT, Maire
d'AUDRESSELLES, les
employés municipaux
et l'ensemble du
Conseil Municipal vous
présentent leurs
meilleurs vœux pour
l'année 2022.**



Le mot du Maire

Bonjour à tous,

Les vœux de bonne santé sont plus que justifiés en ce début d'année.

La covid perturbe notre « bien vivre ensemble ». Pas de repas des aînés en fin d'année, pas de cérémonie des vœux en janvier... Je suis conscient que tout cela peut donner un sentiment d'éloignement de la municipalité avec les Audressellois. Dès que possible, nous nous rattraperons.

Si nous pouvons trouver un créneau en début d'année, **nous ferons le repas des aînés et/ou pourquoi pas les vœux de Pâques.**

Vous avez un aperçu du travail entrepris par la municipalité sur le site de la commune ou au travers des 4 bulletins municipaux précédents. Pour 2022, je vais mettre en avant 4 projets bien avancés qui correspondent à nos engagements de campagne 2020.

- **La préemption par la municipalité de la propriété 188/202 rue Edouard Quenu dans le but de créer des logements** pour des résidents Audressellois au sein d'un petit lotissement intergénérationnel avec espace extérieur commun. Une façon pour Audresselles de repeupler son centre.

- **Les travaux de rénovation-extension de l'école** qui pourraient démarrer en cette fin d'année. L'objectif de ce projet est d'offrir des locaux scolaires en bon état, accueillants et répondants aux normes en vigueur. Le maintien de l'école dans le village est une priorité.

- Pour **le camping**, après l'installation d'une nouvelle aire de jeux en 2021, 2022 sera l'année de **la rénovation des sanitaires.**

- **La rénovation de l'éclairage public** va être **notre priorité** en 2022. Un état des lieux a été réalisé et le constat est sans appel : 100% de notre éclairage public est à refaire. En plus des problèmes de sécurité de nos installations actuelles, les frais de réparations annuels sont exorbitants et notre éclairage n'est pas basse consommation. A l'exception des poteaux de la départementale (2ème phase à prévoir) tout le reste du village est prévu pour le 2ème semestre 2022.

Comme je l'ai déjà dit dans un précédent éditorial, l'implication des élus est forte pour mener à bien tous ces projets, je les en remercie.

La permanence des élus le samedi matin existe toujours entre 10h et 12h. N'hésitez pas à venir discuter avec eux.

Voilà, je voudrais juste terminer en vous souhaitant cette année le meilleur pour vous et vos proches. Bonne année 2022

Antoine BENOIT Maire d'Audresselles

C1 : Administration - Fonctionnement mairie - Communication

L'équipe municipale était tenue fin 2021 de communiquer à la Chambre Régionale des Comptes, un point d'avancement sur les actions correctives engagées pour répondre à son rapport d'observation relatif au contrôle des comptes et de la gestion de notre commune depuis 2015. **Le travail et l'engagement des élus et surtout du personnel administratif, nous a permis de rendre une belle copie : réponse a été donnée à chacun des manquements pointés dans le rapport.**

Résumé de la réponse formulée à la CRC :

1/Rétablir un fonctionnement régulier du conseil municipal

- Les dispositions ont été mises en œuvre et formalisées par délibération du conseil municipal sous forme d'un règlement intérieur. L'équipe municipale s'est fixée pour objectif de se réunir une fois par mois. (Généralement le 1er lundi du mois)

2/Fixer les limites et les conditions des délégations du maire

- Le conseil municipal a fixé les délégations au maire. Ses décisions font l'objet d'une information au conseil municipal en séance.

3/Respecter les dispositions du code général des collectivités territoriales concernant la publicité des décisions du conseil municipal, le caractère exécutoire des délibérations après transmission au représentant de l'État et la prévention des conflits d'intérêts

- Toutes ces dispositions sont effectives et ont été reprises dans le règlement intérieur du conseil municipal.

4/Tenir un inventaire physique et comptable des biens,

- Cette procédure sera mise pleinement en œuvre sur l'exercice 2022.

5/Mettre en place une comptabilité d'engagement.

- Le personnel administratif a été formé à la tenue d'une comptabilité d'engagement. Un guide des procédures est mis à disposition. Le contrôle interne des points à risques est mis en œuvre.

6/Faire délibérer le conseil municipal sur l'autorisation de perception et le montant des locations diverses et procéder à leur recouvrement conformément à la loi.

- Par décision du maire, les tarifs d'occupation du domaine public ont été revus. Par arrêté municipal une réglementation du marché hebdomadaire a été mise en place. Une délibération a défini le principe de gratuité aux associations et a fixé le montant de différents loyers.

7/Mettre en place un suivi des délais de paiement et mandater les intérêts moratoires.

- Cette procédure a fait l'objet de la rédaction d'un guide des procédures internes où l'élément déclencheur est identifié et la procédure de paiement est définie.

8/Régulariser les dettes fiscales et sociales et respecter les obligations déclaratives et de versement.

- La commune est à jour de ces dettes fiscales et sociales, les procédures déclaratives sont inscrites dans notre routine administrative.

9/Tenir les dossiers des agents

- Les dossiers de carrière des agents ont été constitués conformément aux dispositions réglementaires.

10/Délibérer sur la mise en place du régime indemnitaire de référence

- Par délibération le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été mis en place.

11/Mettre en place des procédures qui permettent une définition préalable du besoin et le respect des principes fondamentaux de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

- Des marchés à procédures adaptées ont été lancés pour la réfection de la mairie et l'acquisition de mobil homes. En dessous des seuils un recours systématique à plusieurs devis afin de préserver le bon emploi de l'argent public est systématisé.

12/Assurer l'autonomie financière du camping par la disposition de son propre compte au Trésor public

- Cette mesure est effective depuis le 1er janvier 2021.

13/Proposer à la communauté de communes de la Terre des 2 Caps d'engager une réflexion sur une mutualisation plus large des services administratifs

- Dans son schéma de mutualisation adopté en mars 2016 la CC de la terre des Deux Caps prévoyait de développer cinq axes : l'instruction des autorisations du droit des sols, les ressources humaines, les moyens matériels, l'ingénierie, enfin la commande publique et la veille juridique. Force est de constater que, seule l'instruction des autorisations du droit des sols est aujourd'hui effective. En alternative à cette solution préconisée par la CRC, la commune a eu recours dans le cadre d'une convention d'assistance à un cabinet conseil opérationnel.

14/Définir une méthode fiable et contrôlable de refacturation des charges du budget principal au budget annexe du camping

- Cette mesure est effective depuis l'exercice budgétaire 2021. Le budget primitif intègre cette refacturation. Le camping supporte désormais ses charges.

15/Clarifier la situation fiscale des activités du camping au regard de l'assujettissement à l'impôt sur les sociétés.

- Cette mesure est effective. A ce jour les déclarations sont réalisées tous les mois.

A propos de l'occupation des trottoirs et des chaussées dans le centre du village...

Les réactions que continue de susciter l'installation de terrasses sur les trottoirs et les chaussées dans le centre du village avec notamment la création d'un nouveau local commercial au-devant du restaurant « les Roches » nous conduisent à faire de nouveau un point d'information sur ce sujet :

- Si les terrasses de cafés ou restaurants ont vocation à être installées dans l'espace privé, leur installation sur le domaine public est un droit qui leur est ouvert en respectant certaines contraintes imposées par les lois et règlements en cours.

- Pour offrir aux commerçants le plein droit d'exploiter le domaine public, la commune est tenue de faire respecter ces dispositions au risque de s'exposer à des sanctions des pouvoirs publics. Nous rappelons que l'ancien Maire a été reconnu responsable par la CRC de certains dysfonctionnements dans la gestion de la commune et notamment le non-recouvrement des redevances pour l'occupation temporaire du domaine public et qu'aucun commerçant ne s'était vu octroyé le droit d'exploiter trottoirs et chaussées pour leur commerce.

- Les terrasses ne bénéficiaient d'aucune autorisation (AOT) avant 2021. En début d'année, nous avons rédigé et communiqué à tous les restaurateurs et commerçants de notre village des documents d'information qui explicitaient les dispositions réglementaires, fourni un dossier d'inscription à compléter, rédigé un arrêté municipal portant réglementation dans ce domaine, pris un arrêté fixant les tarifs applicables dans la commune avec prise en compte de la nature des installations préexistantes.

- La commune a fait le choix de légaliser en 2021 et 2022 toutes les terrasses existantes y compris pour le bar-restaurant « Les Roches » tout en indiquant que des améliorations devront être apportées en matière de sécurité tant pour la circulation piétonne qu'automobile et que le caractère pittoresque et attractif de la Place du Déroit devrait être impérativement respecté.

- Un projet pour « redessiner la place » vient d'être lancé avec le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) et le Grand Site. Il nous faudra financer le projet et résoudre auparavant les problèmes d'assainissement.

- Tous les restaurateurs ont accepté cette solution et signé l'autorisation administrative à laquelle était joint le nouveau règlement, sauf pour le Restaurant les Roches qui avait construit en début d'année un nouveau local commercial devant son établissement.

- Alerté par la commune du caractère illégal de cette construction, le propriétaire des Roches nous a affirmé oralement à plusieurs reprises que cela ne le dérangeait pas de le retirer. La construction a continué. Il s'est obstiné, nous lui avons écrit, nous avons eu plusieurs rendez-vous, nous lui avons proposé une solution intermédiaire auquel il n'a répondu négativement que par oral plusieurs semaines après.

- Le juge saisi de cette affaire a statué de manière irréfutable du caractère illégal de cette construction avec obligation de la démonter.

- La vente de pain n'a jamais été contestée par la commune bien au contraire. Pourquoi serait-elle remise en cause par le démontage de ce local qui n'avait pas vocation à durer dans le temps ?

- Est-il normal que ce sujet puisse faire l'objet de campagnes malveillantes à l'encontre de l'autorité du Maire dont le devoir est de veiller à une juste occupation du domaine public municipal celui-ci appartenant à tout le monde et donc à personne ?

- Comment comprendre la teneur haineuse et insultante de certains propos tenus via des réseaux sociaux ?

- Pensez-vous vraiment que les membres du conseil ne sont pas attachés aux terrasses de nos commerces ?

Nous en sommes les premiers usagers ! Pour que cela puisse perdurer, il faut offrir aux commerçants un véritable droit d'exploitation.

- Autant de questions qui nous blessent dans l'exercice de notre mandat au quotidien et nous interpellent sur le bien-fondé de notre implication bénévole alors que l'intérêt général et le bien vivre de la population et la préservation de notre beau village sont au coeur de nos préoccupations.

L'équipe municipale

C3 : Camping

Malgré le contexte, la saison a été bonne ! Le résultat est là...

Le chiffre d'affaires 2021 devrait avoisiner 456 000€ (+30% par rapport à 2020)
Audresselles demeure un village plaisant et son camping reste fort apprécié de ses usagers.

Quelques modifications en cours ...

Le règlement intérieur a été révisé au sujet des sous locations, des travaux bruyants (Tonte pelouse, Haies) et des règles ont été fixées concernant la hauteur des haies et l'entretien des parcelles chez les résidentiels.
Les tarifs 2022 ont été révisés (globalement +2,5%).

Des améliorations à l'étude...

La signalétique dans le camping, la mise en place d'un site Internet avec une solution de réservation en ligne, l'accueil des camping-cars pendant les horaires de fermeture de l'accueil...
On continue...



C4 : Urbanisme

Gérez vos demandes d'urbanisme via le portail « guichet unique »

Depuis le 1er janvier 2022, il est possible de déposer votre dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (Permis d'Aménager, Permis de Construire, Déclaration préalable, Certificat d'Urbanisme) par voie dématérialisée, via le Guichet Unique :

<https://cc-2caps.geosphere.fr/guichet-unique>



Après inscription, le dépôt et l'enregistrement de votre demande se feront via ce nouveau portail, vous pourrez ensuite y suivre l'évolution de l'instruction en direct. Il sera toujours possible de préférer le dépôt d'un dossier papier, qui continue de se faire en mairie.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la mairie, ou le service ADS de La terre des 2 caps les mardis et jeudis après-midi, de 14h à 17h.

Informations au 03 21 87 57 57 droit-des-sols@terredes2caps.com

C5 : Aménagement, Voierie, Sécurité

La réfection de l'éclairage public

Dans le cadre du projet de réfection de l'éclairage public, une étude de faisabilité en partenariat avec la FDE 62 a été menée.

La fourniture et pose de 128 lanternes, la pose de 10 horloges astronomiques synchronisées, le changement complet de 7 armoires et la mise aux normes de 3 autres armoires de commande sont prévues.

Les demandes de subventions ont été formulées à l'Etat au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) ou DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et d'autres partenaires publics comme la FDE 62.

Le lancement d'une première phase de rénovation de l'éclairage public aura lieu en 2022.

La deuxième tranche est liée à la rénovation de la départementale. La date n'est pas encore précise pour le moment.



Audressellois devenez VOISINS VIGILANTS !

Les Voisins Vigilants et Solidaires veilleront ensemble sur leur quartier, mais ils veilleront aussi les uns sur les autres et se retrouveront autour de valeurs : partage, entraide, convivialité...

Devenir Voisin Vigilant, c'est avant tout aller vers l'autre et créer de vrais liens de voisinage.



Déjà adopté par plus de 6 000 communes, ce dispositif permet de créer des liens privilégiés entre la Mairie, la gendarmerie et les Voisins Vigilants. Le but est de former un maillage de personnes volontaires dans notre village, afin d'assurer une vigilance passive sur des déplacements ou comportements suspects, dans le respect de la vie privée des habitants.

Cette chaîne de vigilance sera mise en place, avant tout, dans un but de dissuasion.

En tant que Voisin Vigilant, votre rôle principal est de veiller et d'alerter.

C'est aussi un système accessible à tous avec un téléphone portable pour émettre gratuitement et recevoir les alertes SMS en direct.

Il suffit de vous inscrire sur le site voisinsvigilants.org. L'inscription sur ce site est gratuite, rapide et sécurisée

Prenez contact en mairie ou auprès d'un élu pour signifier votre volonté de devenir

Audressellois voisin vigilant.



Convivialité

Un quartier où il fait bon vivre.
Annuaire, journal, fête des voisins.



Sécurité

-40% de cambriolages.
Signalétique dissuasive, Alertes SMS



Entraide

Echangeons des services entre voisins.
Covoiturage, prêt/vente d'objets, achats groupés.

C6 : Sports et Loisirs, Culture, Tourisme, Associations, Fêtes et cérémonies

Le colis des aînés



Audresselles
COMMUNE DU GRAND SITE DES DEUX CAPS

220 colis ont été
distribués à nos aînés
le 18 décembre 2021



La situation sanitaire ne nous a malheureusement pas permis de maintenir le repas des aînés que nous avions prévu le 28 novembre au restaurant La Hêtraie à Rinxent.

14 Audressellois diplômés en 2021!

Tous ont reçu une carte cadeau
d'un montant de 40, 60 ou 80
euros selon les diplômes obtenus.
Bravo et bonne continuation !



C7 : Ecole, Education, Social, santé

L'école les Flobarts fête St Nicolas !

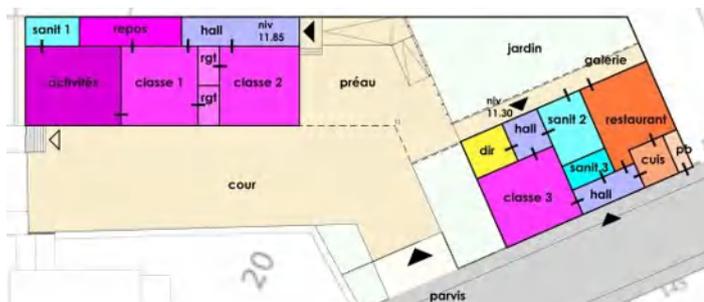


L'association des Margats a offert aux enfants de l'école un goûter spectacle à l'occasion de la St Nicolas.
Théâtre de marionnettes « la feuille d'érable » de la compagnie Mariska.

La commune a offert à chaque écolier, un calendrier de l'avent qui leur a été remis par Saint Nicolas en personne à la sortie de l'école.



Nos projets pour l'école Les Flobarts



Une école en 2 volumes !

- Rénovation du bâtiment existant avec notamment la réfection de la toiture, la mise aux normes énergétiques et PMR, la rénovation des sanitaires...
- Extension par la construction d'un bâtiment en remplacement de deux bâtiments préfabriqués actuels.



Une réunion d'informations concernant le projet de rénovation/construction de l'école, et les futures modalités de scolarisation devait avoir lieu le mardi 30 novembre à l'école en présence de l'architecte, des parents d'élève, du personnel de l'école, et des élus. Ce rendez-vous a dû être annulé cause Covid. Il sera reconduit dès que la situation sanitaire le permettra.

Conseil Municipal des Jeunes d'Audresselles

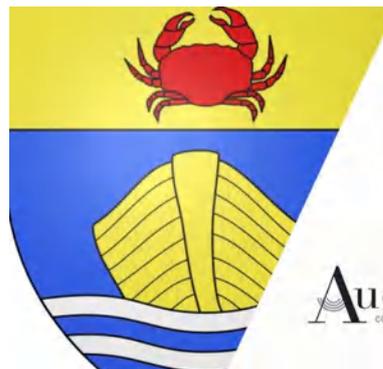
Vous avez entre 6 et 17 ans ? Vous voulez vous impliquer dans la vie de votre village ?
La municipalité d'Audresselles vous propose d'intégrer le Conseil Municipal des Jeunes.

Prenez contact avec la mairie : Tél : 33 (0)3.21.32.96.81 email : audres.com@wanadoo.fr

Pourquoi un Conseil Municipal des Jeunes ?

Pour que tu puisses :

- T'initier à la citoyenneté et la vivre
- Donner ton avis sur les sujets dont tu as envie de parler
- Être à l'écoute des demandes et des idées de tes camarades et les présenter
- Proposer et réaliser des actions utiles pour tous
- T'initier à la gestion des moyens disponibles
- Être élaborateur et meneur de projets.



AIDE A L'INSTALLATION DES ETUDIANTS

Afin d'aider les étudiant(e)s après BAC âgé(e)s de moins de 25 ans et domicilié(e)s à Audresselles qui poursuivent leurs études à plus de 60 kilomètres d'AUDRESSELLES, la commune se propose de mettre en place une aide forfaitaire unique de 300 €.

Elle sera attribuée dès le début du cycle et ne sera pas reconductible.

Il suffit d'adresser une demande à Monsieur le Maire.

Déjà 7 étudiants ont profité de ce coup de pouce !

Espace associations

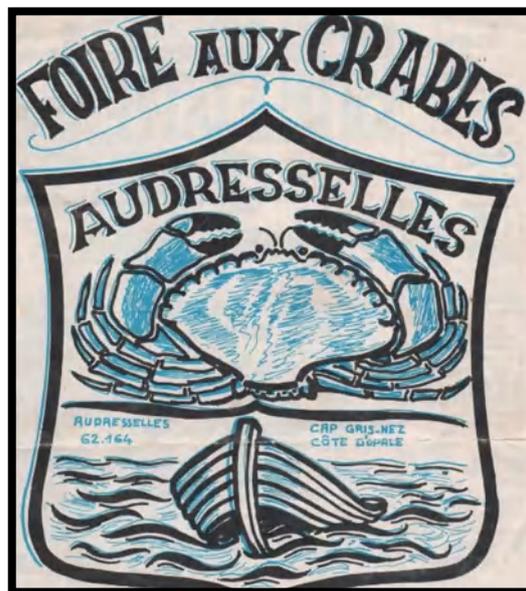
Les plaisanciers d'Audresselles vous donnent rendez-vous...

FETE DU CRABE 18 et 19 juin 2022

Les bénévoles sont dans les starting-blocks !

contact : Maurice Levisse : 06.17.97.86.54

Informations à suivre sur
www.feteducrabe.canalblog.com



Les Restos du Cœur :

Le centre des Restos du cœur d'Audresselles accueille toute l'année les personnes dans le besoin pour l'aide alimentaire, l'aide à la personne, l'écoute (46 personnes à ce jour pour la campagne d'hiver). Le centre, situé salle Saint Jean, est ouvert chaque mardi dès 14 h, sur rendez-vous et dans le respect des contraintes sanitaires. Pour une inscription, il est recommandé de prendre rendez-vous au 06 73 75 85 66, et de se présenter avec les justificatifs de ressources et dépenses (il n'est pas nécessaire de faire des photocopies, les documents sont rendus après consultation)

Subventions aux Associations

Le 6 décembre dernier, le conseil municipal a attribué une subvention de 300€ aux associations suivantes :

- Association le personnel communal
- Association des Margats de l'école
- Association les Flobarts des deux caps
- Association Entente Lutte Côte d'Opale
- Les aînés Audressellois
- Opal Coast Brothers
- Union des Combattants Anc AFN
- Union Sportive Ambleteuse
- Ambleteuse Basket-Club
- Association Française de Silat Perisai
- Association les Jeunes loups
- Association des Plaisanciers (+ 1500€ pour la fête du crabe)

L'équipe municipale remercie et félicite l'engagement de tous ces bénévoles qui œuvrent au profit de l'intérêt général.

Santé

Faites-vous tester à Audresselles

La réalisation de tests PCR et antigénique est possible à Audresselles au cabinet d'infirmières.

Sandra GALLIER Téléphone : 06 45 90 40 54.

Place du Déroit, 62164 Audresselles



LA MEDIATION FAMILIALE

Il s'agit d'un espace dédié à la communication, au maintien et/ou la reprise de lien, à l'apaisement du conflit.

Pour qui ?

- Parents séparés (ex : organisation de la vie de l'enfant, possibilité de rédiger une convention parentale...)
- Parents - grands-parents (ex : rupture de lien avec les petits-enfants...)
- Fratries adultes (ex : décision commune à prendre pour un parent en situation de vulnérabilité...)
- Adultes en conflit autour d'une succession
- Parent(s) - jeune adulte (ex : rétablissement d'une pension alimentaire)
- Parents / beaux-parents – adolescent (ex : rupture de lien, difficulté à communiquer ensemble...)

Venez rencontrer un médiateur familial lors d'un entretien d'information gratuit, confidentiel et sans engagement.

Deux services de médiation familiale de l'ADAE62 :

- 175 route de Desvres à Saint Martin Boulogne
- 31 rue du temple à Calais

Prise de rendez-vous au **03.21.10.02.92**

mediation.familiale@adae62.fr



Vous rencontrez un conflit intrafamilial, la médiation familiale peut vous aider !



Contact au **03 21 87 93 35**
Prise de rendez-vous sur **doctolib...**

C8 : Environnement et propreté

Campagne Propreté



Comme cela nous l'a été suggéré, nous procédons désormais à un approvisionnement plus fréquent des sacs à crotte dans les distributeurs.

Nous invitons tous les usagers à faire preuve de civisme et de ne pas se servir de façon démesurée.



Prime à l'achat de vélo à assistance électrique

A compter de janvier 2022, la Communauté de Communes de La terre des 2 caps met en place une prime à l'achat de vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion à destination des habitants majeurs de La terre des 2 caps, pour une mobilité quotidienne (sont exclus les usages professionnels et sportifs).

Pour cela, télécharger le dossier de demande à retourner par mail à v.lefevre@terredes2caps.com ou par lettre recommandée avec accusé de réception. Attention, la

facture doit être datée sur l'année 2022 et la mesure ne s'applique pas pour les achats antérieurs.

L'aide est octroyée à hauteur de 40% de la valeur d'achat TTC, dans la limite de 250€ et ne peut être versée qu'à un membre du foyer.

Pour plus d'informations, téléphonez au 03 21 87 57 57

Bientôt à Audresselles !



Etat civil

Ils se sont mariés :

10/04 : Rouzée Pierre-Emmanuel et Bouvet Sandra

22/05 : Treasure Thomas et Tindall Caroline

24/07 : Daullet Charlène et Malfoy Mallauray

Ils se sont pacsés :

01/06 : M. Duquenne Hans et Mme Coulange Isabelle

Les naissances en 2020 :

23/03 : Cornet Marceau, Nicolas, Jean-Michel

08/01 : Malahieude Mia, Gisèle, Micheline

Ils nous ont quittés en 2021 :

26/01 : M. Lebert Pierre-Philippe

29/05 : Mme Landas Andrée veuve Leignel

26/08 : Mme Lorge Elisabeth veuve Geneau de Lamarlière

30/08 : Mme Clipet Rolande veuve Molmy

10/06 : M. Dubois Jean-Pierre

14/10 : Mme Tintiller Monique veuve Ternisien

19/11 : Mme Besson Marie-Lucie veuve Boitel



Au revoir Monique

"Un vrai rayon de soleil nous a quitté "

*"On perd une figure locale , porteuse de joie et de
bonne humeur"*

"Une personne qui aura marqué la vie du village"

*"Si belle avec son grand chapeau et ses belles
lunettes de soleil"*

Monique nous a quitté mais elle reste dans la
mémoire du village.

Informations pratiques

La Déchèterie intercommunale

Lundi, Mardi, Mercredi de 7h30 à 13h45

- Jeudi de 13h00 à 19h15
- Vendredi de 13h00 à 19h15 sans rendez-vous
- Samedi 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
- Fermée les dimanches et jours fériés.

L'accès à la déchèterie s'effectue sur rendez-vous jusqu'à 15 minutes avant de venir pris préalablement en ligne <https://decheterie.terredes2caps.fr>



Recevez l'actualité d'Audresselles en temps réel sur votre téléphone

Ma mairie en poche Pensez à télécharger l'application sur vos portables pour recevoir les infos en temps réel.



Ma mairie en poche

Offrez à vos habitants une application mobile vraiment utile !



Mairie d'Audresselles

Rue Pierre et Marie Curie
62164 AUDRESSELLES

Tél : 33 (0)3.21.32.96.81 –

email : audres.com@wanadoo.fr

site : www.audresselles-mairie.com

L'accueil de la Mairie est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15h à 17h.

Toutes les personnes nouvellement arrivées dans la commune sont invitées à se faire connaître en Mairie.



Une permanence des élus est assurée tous les samedis de 10h à 12h

Le Maire reçoit, sur rendez-vous, du lundi au vendredi.

La Maison du Sport et de la Santé



Nouvelle Maison Sport et Santé
labellisée 2021 sur le territoire de la
Communauté des communes de la
Terre des 2 Caps

Le sport sur ordonnances
Les sports A.P.A.S*



*A.P.A.S : ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE POUR LA SANTÉ

Adresse : 129 rue des Tertres, 62250 Marquise

Téléphone : 03.21.32.27.40

Site : www.a2vie62.fr

**Maison du Sport et de la Santé de la
Terre des 2 Caps**

A2VIE 62,

Maison du Sport et de la Santé des 2 Caps a pour mission de vous informer sur les bienfaits du sport et des activités sportives existantes dans votre région. Elle vous apporte son aide à la reprise d'une activité physique en sécurité en mettant à disposition des moyens humains et matériels. Une évaluation de vos capacités physiques nous permettra de choisir le sport adapté.

Nos intervenants qualifiés seront là pour vous conseiller et vous guider. Reprendre contact avec son corps c'est améliorer sa qualité de vie.

Le Yoga

En collaboration avec l'école YogaTime SXM située à Beuvrequen, **A2VIE 62,**

Maison du Sport et de la Santé des 2 Caps, vous propose des séances de yoga. Idéal pour reprendre le sport en douceur, la première séance est gratuite. Réapprendre son corps c'est un pas vers le mieux vivre.

Nos intervenants

Professeur.e.s en activité physique adaptée et santé (APAS), il encadre les séances d'activités physiques et sportives pour des personnes ayant des besoins spécifiques.

Vous êtes séniors, atteints d'une maladie chronique ? En situation d'obésité ? Handicapé.e.s ? Difficultés sociales ? Perte d'autonomie ? Sport sur ordonnance ? Vous voulez simplement reprendre une activité sportive en sécurité.

Nous vous accompagnons pour une meilleure qualité de vie.

A2VIE 62,

Maison du Sport et de la Santé des 2 Caps une association qui vous veut du bien.

L'Aquagym

En collaboration avec le complexe Capoolco de la ville de Marquise, **A2VIE 62,**

Maison du Sport et de la Santé des 2 Caps, vous propose des séances d'aquagym. Idéal pour reprendre le sport, laissez vous porter par l'eau.

La Terre des 2 caps au plus proche de vous !

La Structure d'Accueil et d'Accompagnement du Public de La terre des 2 caps a ouvert ses portes lundi 15 novembre 2021 à Marquise (en face de l'hôtel communautaire).

Accédez en un seul lieu aux informations et services dont vous avez besoin !

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous souhaitez être accompagné pour constituer un dossier administratif ? Ce service gratuit, au plus proche de vous, vous accompagne dans vos démarches administratives papiers ou dématérialisées de la vie quotidienne !

Contactez l'équipe pour plus de renseignements

03 91 18 20 00 espace.services@terredes2caps.com

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

Notre mission, faciliter vos démarches administratives papiers ou dématérialisées et vous aider à la constitution de vos dossiers administratifs.

Accédez en un seul lieu aux informations et services dont vous avez besoin !

Nos agents formés et qualifiés vous informent, vous accompagnent, vous orientent les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h ainsi que les mercredis de 9h à 13h.

Le Cardo 62250 MARQUISE (en face de l'Hôtel Communautaire)

espace.services@terredes2caps.com
03 91 18 20 00 - www.terredes2caps.fr



DES SERVICES À LA CARTE



FAMILLE

Je préétablis ma demande de carte d'identité et de passeport sur le site de l'ANTS

J'attends un heureux événement...



SANTÉ

Je prends soin de ma santé
Je souhaite être remboursé de mes soins...



EMPLOI, FORMATION, RETRAITE

Je recherche un emploi, une formation

J'ai entre 18 et 25 ans, j'ai quitté l'école et je ne sais pas vers quel organisme me tourner ?

Je souhaite m'inscrire à Pôle Emploi

Je souhaite formuler ma demande de retraite...



LOGEMENT, MOBILITÉ

Je cherche une allocation logement

J'aimerais réaliser une demande de logement social

Je gère mon énergie

Je souhaite être accompagné dans les procédures liées au certificat d'immatriculation, au permis de conduire...



DROIT

Je fais face à un litige ou un conflit

J'ai besoin d'un conseil juridique...



BUDGET

Je déclare mes impôts

Je fais face à des difficultés financières...

Le calendrier de collecte des déchets

COMMUNE D'AUDRESSELLES												
JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		
						● emballages recyclables ■ ordures ménagères ▲ encombrants						
1	1 SAM.		1 MAR.	●	1 MAR.	●	1 VEN.		18	1 DIM.		
1	2 DIM.		2 MER.		2 MER.		2 SAM.		18	2 LUN.	■	
	3 LUN.	■	3 JEU.		3 JEU.		3 DIM.		18	3 MAR.		
	4 MAR.	●	4 VEN.		4 VEN.		4 LUN.	■	18	4 MER.		
	5 MER.		5 SAM.		5 SAM.		5 MAR.		18	5 JEU.		
	6 JEU.		6 DIM.		10	6 DIM.	6 MER.		18	6 VEN.		
	7 VEN.		7 LUN.	■	7 LUN.	■	7 JEU.		18	7 SAM.		
	8 SAM.		8 MAR.		8 MAR.		8 VEN.		19	8 DIM.		
2	9 DIM.		9 MER.		9 MER.		9 SAM.		19	9 LUN.	■	
	10 LUN.	■	10 JEU.		10 JEU.	▲	10 DIM.		19	10 MAR.	●	
	11 MAR.		11 VEN.		11 VEN.		11 LUN.	■	19	11 MER.		
	12 MER.		12 SAM.		12 SAM.		12 MAR.	●	19	12 JEU.		
	13 JEU.		7	13 DIM.	11	13 DIM.	13 MER.		19	13 VEN.		
	14 VEN.		14 LUN.	■	14 LUN.	■	14 JEU.		20	14 SAM.		
	15 SAM.		15 MAR.	●	15 MAR.	●	15 VEN.		20	15 DIM.		
3	16 DIM.		16 MER.		16 MER.		16 SAM.		20	16 LUN.	■	
	17 LUN.	■	17 JEU.		17 JEU.		17 DIM.		20	17 MAR.		
	18 MAR.	●	18 VEN.		18 VEN.		18 LUN.		20	18 MER.		
	19 MER.		19 SAM.		19 SAM.		19 MAR.	■	20	19 JEU.		
	20 JEU.		8	20 DIM.	12	20 DIM.	20 MER.		20	20 VEN.		
	21 VEN.		21 LUN.	■	21 LUN.	■	21 JEU.		21	21 SAM.		
	22 SAM.		22 MAR.		22 MAR.		22 VEN.		21	22 DIM.		
4	23 DIM.		23 MER.		23 MER.		23 SAM.		21	23 LUN.	■	
	24 LUN.	■	24 JEU.		24 JEU.		24 DIM.		21	24 MAR.	●	
	25 MAR.		25 VEN.		25 VEN.		25 LUN.	■	21	25 MER.		
	26 MER.		26 SAM.		26 SAM.		26 MAR.	●	21	26 JEU.		
	27 JEU.		9	27 DIM.	13	27 DIM.	27 MER.		21	27 VEN.		
	28 VEN.		28 LUN.	■	28 LUN.	■	28 JEU.		22	28 SAM.		
	29 SAM.				29 MAR.	●	29 VEN.		22	29 DIM.		
5	30 DIM.				30 MER.		30 SAM.		22	30 LUN.	■	
	31 LUN.	■			31 JEU.				22	31 MAR.		
										23	5 DIM.	
										23	6 LUN.	
										23	7 MAR.	■
										23	8 MER.	●
										23	9 JEU.	
										23	10 VEN.	
										23	11 SAM.	
										23	12 DIM.	
										23	13 LUN.	■
										23	14 MAR.	
										23	15 MER.	
										23	16 JEU.	
										23	17 VEN.	
										23	18 SAM.	
										23	19 DIM.	
										23	20 LUN.	■
										23	21 MAR.	●
										23	22 MER.	
										23	23 JEU.	
										23	24 VEN.	
										23	25 SAM.	
										23	26 DIM.	
										23	27 LUN.	■
										23	28 MAR.	
										23	29 MER.	
										23	30 JEU.	

Encombrants



Prochain ramassage des encombrants à
AUDRESSELLES

Judi 10 mars 2021

Pour vous inscrire contactez le 03 21 87 57 57
Pensez à indiquer la nature de vos encombrants.

Prochain numéro prévu : avril 2022